

COMMUNIQUE

9 février 2017

La gestion publique de l'eau et son efficacité : Un kit gratuit à disposition des collectivités

France Eau Publique met gratuitement à disposition des collectivités locales un kit permettant d'opter pour la gestion publique des services d'eau et d'assainissement, ou de conforter ce choix. Une dizaine de fiches thématiques est déjà publiée, les autres le seront au fur et à mesure dans les mois qui viennent.

Le kit de FEP s'adresse aux élus et cadres territoriaux, dans trois cas de figure principaux :

- Collectivités confrontées à des fusions de régies (transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe),
- Collectivités se trouvant en fin de contrat de délégation de service public (DSP) et envisageant la gestion publique,
- Services déjà en régie ou SPL souhaitant perfectionner leur gestion.

En 2016, FEP a battu en brèche les idées reçues sur la gestion publique avec son « [vrai-faux](#) ». Avec ce kit, elle entend aider concrètement les collectivités à s'approprier la gestion publique. En montrant que l'adopter et en faire un outil moderne et performant au service des usagers et des générations futures, est possible, moyennant un peu d'anticipation, d'organisation et de bons conseils pratiques.

Un kit composé de fiches pratiques

Composé de fiches qui seront régulièrement actualisées, le kit de la gestion publique de l'eau apporte ainsi des réponses précises et concrètes aux attentes des agents et élus :

- Quelles différences entre une régie personnalisée, à autonomie financière ou une SPL ?
- Comment bâtir le 1^{er} budget d'une régie ?
- Comment transférer les agents d'un délégataire ?
- Que mettre dans un règlement de service ?
- Comment assurer la facturation et le recouvrement ?
- Etc.

Neuf premières fiches ont déjà été rédigées et sont disponibles sur le site de France eau publique rubrique « documentation » : <http://france-eaupublique.fr/> :

- Pourquoi la gestion publique ?
- Saisir les opportunités de passer en gestion publique

- La gestion publique : sous quelle forme ?
- Les procédures de création d'une régie
- Quelle gouvernance au sein d'une régie ?
- Quelle gouvernance au sein d'une SPL ?
- Comment associer les usagers et personnels à la gouvernance ?
- L'application des règles de comptabilité publique (régie)
- Quel régime fiscal pour une régie et une SPL ?

Des modèles de documents (cahier des charges, règlement de service, etc.) peuvent également être fournis sur demande : fep@fnccr.asso.fr.

Plusieurs fiches relatives aux ressources humaines seront prochainement publiées (reprise du personnel du délégataire, statut du directeur d'une régie, instances représentatives du personnel, régimes de retraite, mutuelles...) ainsi qu'une fiche consacrée à la fusion des régies.

À terme, une trentaine de fiches seront disponibles.

Contact : Charlotte GINSBURGER (04 81 76 33 90 ; c.ginsburger@fnccr.asso.fr)

FNCCR

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association regroupant plus de 600 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, de communications électroniques, de valorisation des déchets, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).

www.fnccr.fr/www.energie2007.fr/www.servicedeau.fr/www.telecom2012.fr

France Eau Publique

FEP regroupe des collectivités et opérateurs publics de l'eau potable et/ou de l'assainissement des eaux usées desservant plus de 10 millions d'habitants, et qui partagent leurs bonnes pratiques et mutualisent leurs moyens pour assurer une gestion publique locale de l'eau performante, au service exclusif de l'intérêt général.

www.france-eaupublique.fr